

# ***Code de conduite***

Code de conduite pour les partenaires commerciaux du groupe nox



# Avant-propos de la direction

**Chers partenaires commerciaux,**

nos activités commerciales doivent créer une véritable valeur ajoutée pour la société, l'environnement et nos semblables. Nous assumons une responsabilité entrepreneuriale particulière et sommes convaincus qu'une réflexion et une action holistiques tenant compte des défis sociaux, écologiques et économiques constituent la base d'une croissance durable. Nos pratiques commerciales reposent sur une gestion responsable de la nature et de ses ressources. Nous accordons également une grande importance à des relations respectueuses, équitables et partenariales avec nos collaborateurs, nos partenaires et nos clients.

Ce code de conduite s'appuie sur les directives suivantes :

- ▶ Principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies
- ▶ Pacte mondial des Nations unies et les 17 objectifs de développement durable (ODD)
- ▶ Normes fondamentales du travail de l'Organisation internationale du travail (OIT)
- ▶ Loi sur le devoir de diligence dans la chaîne d'approvisionnement (LkSG)
- ▶ Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant
- ▶ Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)

Il définit les exigences minimales en matière d'engagements sociaux, environnementaux, éthiques et relatifs aux droits de l'homme et constitue ainsi la base d'une coopération durable et basée sur la confiance avec l'ensemble du groupe nox en Allemagne, en Autriche, aux Pays-Bas et en Belgique.

Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils partagent ces principes, les mettent activement en œuvre et les transmettent à leurs propres fournisseurs et employés.

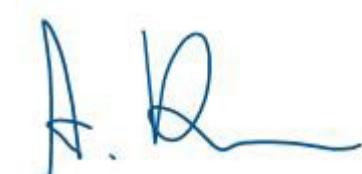
Nous révisons régulièrement ce code et l'adaptons si nécessaire aux exigences légales et aux évolutions actuelles. Dans ce cas, nous attendons que les principes adaptés soient respectés. Nous nous réservons également le droit d'effectuer des visites et des enquêtes inopinées afin de vérifier le respect des principes. Nous garantissons ainsi que nos normes sont maintenues à long terme et améliorées en permanence.

Nous comprenons que l'atteinte de ces normes est un processus continu. Néanmoins, toute violation de ce code peut constituer un motif de résiliation de la relation commerciale.

Merci beaucoup pour votre coopération !



© nox Allemagne/Oliver Rösler



Alexander Kohnen  
PDG du groupe nox

## Orientation vers les valeurs et culture d'entreprise

Nos valeurs d'entreprise sont au cœur de notre identité et influencent tout ce que nous faisons. Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils partagent et promeuvent les valeurs du groupe nox.

### Confiance

grâce à la fiabilité et l'intégrité

### Cohésion

grâce à une collaboration partenariale et un soutien mutuel

### Responsabilité

en matière de qualité, de sécurité et d'action durable

### Transparence

grâce à une communication ouverte et à l'honnêteté

### Respect

envers les personnes, cultures et opinions

### Créativité

par l'innovation et une réflexion axée sur les solutions

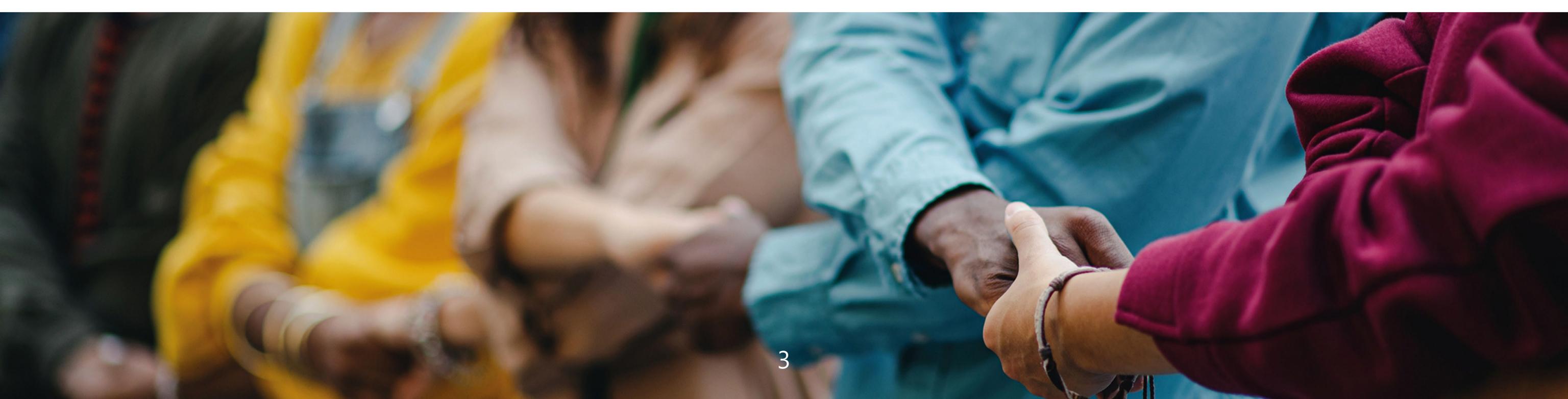
## Santé, sécurité et bien-être

### Égalité de traitement et interdiction de la discrimination

Toutes les personnes doivent être traitées de manière égale. La discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'origine, la couleur de peau, la religion, l'orientation sexuelle, le handicap, la grossesse, les convictions politiques ou syndicales n'est pas tolérée. Les partenaires commerciaux encouragent l'égalité des chances et veillent à créer un environnement de travail respectueux. Ils respectent la dignité personnelle, la vie privée et les droits de tous. L'intelligence artificielle ou les systèmes numériques ne peuvent être utilisés que sur la base de données équitables et non discriminatoires.

### Protection contre la violence et le harcèlement

La violence physique, psychologique ou sexuelle, l'intimidation, le harcèlement moral ou sexuel ne sont tolérés sous aucune forme. Tous les collaborateurs doivent être traités avec respect. Chaque personne a droit à un environnement de travail sûr et digne, exempt de peur, de menaces ou de comportements inappropriés.



## **Interdiction du travail des enfants**

Le travail des enfants est strictement interdit. Les partenaires commerciaux ne doivent pas employer de personnes âgées de moins de 15 ans ou n'ayant pas atteint l'âge minimum légal en vigueur dans leur pays. Les jeunes de moins de 18 ans ne doivent pas exercer d'activités dangereuses ou nocives pour la santé. Cette obligation s'applique également à tous les niveaux en aval de la chaîne d'approvisionnement.

## **Interdiction du travail forcé et esclavage moderne**

Toute forme de travail forcé ou obligatoire, de traite des êtres humains, de servitude pour dettes ou d'esclavage moderne est interdite. Tous les employés doivent pouvoir commencer et quitter leur emploi librement. Personne ne doit être contraint de travailler par dépendance financière ou intimidation.

## **Conditions de travail équitables (rémunération et horaires de travail)**

Les employés ont droit à un salaire équitable, qui correspond au moins au salaire minimum légal et leur permet de subvenir à leurs besoins. Les réglementations légales en matière de temps de travail doivent être respectées, les heures supplémentaires doivent être enregistrées et rémunérées de manière équitable. Toutes les prestations sociales et cotisations doivent être versées intégralement et dans les délais. Les employés ne peuvent être embauchés qu'avec un permis de travail valide.

## **Liberté d'association et droit à la négociation collective**

Nos partenaires commerciaux respectent le droit de leurs collaborateurs à s'organiser en syndicats, à former des représentations de salariés et à mener des négociations collectives sans crainte de discrimination ou de représailles. Même dans les pays où ces droits sont limités par la loi, une communication ouverte doit être encouragée.





## Droits des peuples autochtones et des communautés locales

Nos partenaires commerciaux respectent les droits des populations autochtones et des communautés locales concernées par leurs activités commerciales. Ils agissent de manière à éviter toute appropriation illégale de terres, destruction de l'environnement ou atteinte à la culture. Les projets ayant une incidence sur les terres ou la vie de ces communautés ne peuvent être mis en œuvre qu'avec leur consentement libre, préalable et éclairé (FPIC).

## Recours à des forces de sécurité privées ou publiques

Lorsque des forces de sécurité sont déployées, elles le sont exclusivement dans le but d'assurer la sécurité des personnes, des installations et des biens. Les droits humains et la dignité de chaque individu doivent être respectés à tout moment. Le recours à la force ne doit être utilisé qu'en dernier recours et dans le cadre des lois en vigueur.

## Gestion des minerais provenant de zones de conflit et des matières premières critiques

Les partenaires commerciaux doivent s'assurer qu'ils ne s'approvisionnent pas en matières premières provenant de zones de conflit ou à haut risque qui contribuent au financement de la violence, des violations des droits de l'homme ou de la corruption. Pour les matériaux tels que l'étain, le tantalum, le tungstène, l'or et d'autres matières premières critiques, des preuves et des processus de diligence raisonnable conformes aux lignes directrices de l'OCDE sont nécessaires. Les partenaires commerciaux ne travaillent de manière responsable qu'avec des fonderies et des raffineries certifiées.



## **Droit à la sécurité et à la santé au travail**

La santé et la sécurité sont une priorité absolue. Les partenaires commerciaux respectent toutes les réglementations nationales et internationales en matière de sécurité et de santé au travail. Ils créent des lieux de travail sûrs, fournissent des équipements de protection appropriés et prennent des mesures pour prévenir les accidents et les maladies. Cela inclut la promotion de la santé mentale, la prévention du stress et la protection contre le harcèlement, la violence et les intimidations. La consommation de drogues et d'alcool pendant les heures de travail est interdite.

## **Interdiction de consommer de la drogue et de l'alcool**

La consommation, la possession ou le transport d'alcool, de drogues ou d'autres substances intoxicantes sont strictement interdits sur l'ensemble du site du groupe nox. Les employés, le personnel de conduite, les visiteurs et les partenaires commerciaux doivent être pleinement aptes au travail et exempts de toute influence de telles substances pendant leur séjour sur le site.

## **Comportement sur le site du groupe nox**

Les règles de sécurité au travail et de protection de la santé s'appliquent à l'ensemble des locaux du groupe nox. Toutes les personnes présentes sur le site s'engagent à les respecter et à agir avec prudence. Le non-respect de ces règles peut entraîner l'interdiction d'accès au site, des poursuites pénales ou l'exclusion de la collaboration.

- ▶ **Équipement de protection individuelle** : dans tous les halls de transbordement et les zones de rampes, le port de chaussures de sécurité ou de protection et d'un gilet de sécurité visible est obligatoire.
- ▶ **Accès et badges** : l'accès au site n'est autorisé qu'avec un badge visiteur ou conducteur valide, qui doit être porté de manière visible.
- ▶ **Inscription et accompagnement** : les visiteurs doivent s'inscrire à l'entrée et ne peuvent accéder au site qu'avec l'accord ou en compagnie d'un employé de nox.
- ▶ **Instructions et consignes** : les consignes de sécurité du personnel doivent être respectées à tout moment ; toutes les règles de sécurité au travail et de protection contre les incendies doivent être respectées.
- ▶ **Pièce d'identité** : une carte d'identité officielle valide doit être portée sur soi et présentée sur demande.
- ▶ **Comportement** : il convient d'adopter un ton respectueux, une communication professionnelle et de faire preuve de considération dans les zones communes.

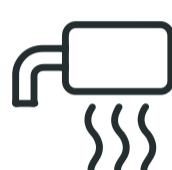
## Protection de l'environnement et durabilité

Nous assumons notre responsabilité en matière de protection de l'environnement et de développement durable. Notre objectif est de concilier les aspects écologiques, sociaux et économiques et de réduire au maximum les impacts négatifs de nos activités. En collaboration avec nos partenaires commerciaux, nous voulons préserver les ressources, réduire les émissions et promouvoir les innovations qui permettent un avenir durable. Nos partenaires commerciaux contribuent à améliorer continuellement la performance environnementale et à communiquer de manière transparente les progrès réalisés. Nous considérons la durabilité comme une responsabilité commune, aujourd'hui et pour les générations futures.



### Préservation des ressources

Promotion de l'efficacité des ressources, de la prévention des déchets et de l'économie circulaire grâce à une utilisation responsable des matériaux et de l'énergie.



### Protection du climat

Réduction des émissions de gaz à effet de serre, utilisation d'énergies renouvelables et promotion de technologies respectueuses du climat dans tous les processus commerciaux.



### Gestion des déchets

Les déchets sont recyclés ou éliminés de manière appropriée et dans le respect des dispositions légales.



### Efficacité énergétique et utilisation rationnelle des ressources

Utilisation parcimonieuse de l'énergie, de l'eau et des matières premières et promotion de l'utilisation des énergies renouvelables.



### Logistique efficace

Réduction des émissions et des trajets à vide grâce à l'optimisation des processus de transport et à l'utilisation de modes de propulsion alternatifs.



### Innovation durable

Développement et mise en œuvre de solutions durables qui réduisent l'impact environnemental et contribuent à la réalisation des objectifs climatiques du groupe nox.



### Biodiversité et protection de la nature

Soutien à la préservation de la diversité biologique et prévention des interventions qui nuisent aux écosystèmes ou aux habitats naturels.

**La durabilité commence à petite échelle :** chaque contribution à un travail respectueux des ressources compte. Qu'il s'agisse d'éteindre les lumières et les appareils, d'imprimer recto verso ou d'utiliser des conteneurs réutilisables, ensemble, nous pouvons faire une différence significative.



## Intégrité et conformité / Éthique commerciale

Une conduite équitable, respectueuse des lois et responsable est à la base de toute collaboration avec le groupe nox. Nos partenaires commerciaux s'engagent à respecter toutes les lois, réglementations et principes énoncés dans le présent code.

### Interdiction de la corruption et de la vénalité

Vous vous abstenez de toute forme de corruption, de pots-de-vin et d'octroi d'avantages indus, y compris par l'intermédiaire de tiers. Les cadeaux, invitations ou avantages ne doivent ni influencer les décisions commerciales ni donner l'impression d'influencer ces dernières.

### Contrôles à l'exportation et sanctions économiques

Vous respectez toutes les lois et réglementations nationales et internationales en vigueur en matière de contrôles à l'importation et à l'exportation, de sanctions, d'embargos et de restrictions à la (ré)exportation de marchandises vers certains pays.

### Responsabilité financière

Vous gardez une comptabilité correcte, complète et compréhensible, conformément aux dispositions légales en matière de comptabilité et aux principes comptables reconnus.

### Propriété intellectuelle et plagiat

Vous respectez les droits de propriété intellectuelle et protégez les informations confidentielles ainsi que les données des clients. L'échange de technologies et de connaissances ne peut avoir lieu que dans le cadre légal. Le plagiat ne doit être ni produit, ni utilisé, ni acquis.

## Protection des données, sécurité de l'information et intelligence artificielle

- ▶ Respect de toutes les lois applicables en matière de protection des données, en particulier le RGPD
- ▶ Protection des informations confidentielles et des données à caractère personnel contre tout accès non autorisé ou toute perte
- ▶ Utilisation des informations exclusivement à des fins légitimes et légales
- ▶ Sécurité de l'information : les partenaires commerciaux prennent les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger leurs systèmes
- ▶ Intelligence artificielle : les systèmes d'IA ne peuvent être utilisés que de manière responsable, compréhensible et éthique. Les décisions doivent rester vérifiables.



## Informations et signalements (lanceurs d'alerte)

Avec nos partenaires commerciaux, nous encourageons une culture d'entreprise ouverte dans laquelle les comportements répréhensibles peuvent être signalés.

Une telle culture est essentielle pour notre intégrité commune. Nos partenaires commerciaux signalent donc tout soupçon, de leur part ou de celle de leurs collaborateurs, selon lequel des collaborateurs de nox ou des personnes agissant pour le compte ou au nom de nox auraient commis des actes illégaux ou autrement interdits.

nox garantit la confidentialité et, sur demande, l'anonymat des personnes qui signalent des faits et des situations. Les violations signalées font l'objet d'une enquête systématique et objective, dans le respect de tous les droits des personnes concernées. Les violations confirmées sont systématiquement sanctionnées et peuvent avoir des conséquences en matière de droit du travail, de droit pénal ou de droit civil.

L'objectif n'est toutefois pas de punir, mais d'empêcher les comportements répréhensibles et de promouvoir une culture de la conformité.

### Signalement anonyme

Le portail en ligne permet également de signaler des faits de manière anonyme. L'identité des personnes reste protégée.

### Traitement confidentiel

Tous les signalements sont traités de manière strictement confidentielle. Les informations ne sont transmises qu'aux personnes chargées de l'enquête.

### Protection contre les représailles

Les lanceurs d'alerte sont protégés contre toute discrimination, tout préjudice ou toute autre conséquence négative, quelle que soit l'issue de l'enquête.



Pour effectuer un signalement, nos partenaires commerciaux utilisent le portail numérique dédié aux lanceurs d'alerte à l'adresse suivante :

[www.whistleblowersoftware.com/secure/group-nox](http://www.whistleblowersoftware.com/secure/group-nox)  
 ou en envoyant un e-mail à [compliance@nox.eu](mailto:compliance@nox.eu)



**nox Germany GmbH**

Katzbergstraße 3  
40764 Langenfeld  
Allemagne

**nox Austria GmbH**

Ailecgasse 28  
1110 Vienne  
Autriche

**nox Belgium N.V.**

Zandvoortstraat 16  
2800 Malines  
Belgique

**nox Netherlands B.V.**

De Liesbosch 90  
3439 Nieuwegein  
Pays-Bas

**Page d'accueil :** [www.nox.eu](http://www.nox.eu)

**E-mail :** [welcome@nox.eu](mailto:welcome@nox.eu)

